

Le ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement commentant les travaux du Conseil des ministres:

De grands projets seront bientôt lancés pour favoriser le développement économique et lutter contre la pauvreté

M. Hamoud Ould Abdi, ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement a commenté mercredi après-midi les travaux du Conseil des ministres devant la presse nationale et internationale.

Le ministre a déclaré: " Le Conseil des ministres s'est réuni mercredi matin 31 décembre 2003 sous la présidence de Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, Président de la République.

Au cours de cette réunion, le Président de la République a donné ses orientations et instructions au gouvernement ainsi qu'à l'ensemble des hauts responsables de l'Etat, insistant encore une fois sur le sérieux et la fermeté dans l'exécution des décisions prises et conventions signées, loin de la mentalité de l'occasionalisme et de l'enthousiasme au début de l'action suivis d'un arrêt total à mi-chemin. Il faut, conformément aux orientations de Son Excellence, poursuivre l'action et persévérer dans l'exécution des tâches jusqu'à les mener à terme en visant l'intérêt général et en préservant les biens publics. Le Président a invité tous les responsables, à tous les niveaux de l'Etat ainsi que les élites nationales instruites à assumer leurs responsabilités afin de servir les populations sur l'ensemble du territoire national et de soutenir les efforts constants que les pouvoirs publics déploient pour soustraire la société à l'analphabétisme et autres causes du sous-développement.

Il a mis l'accent en particulier sur la proximité des citoyens et le contact permanent avec eux au moment d'accomplir les missions officielles et au cours des vacances et congés, dans le but de combler le fossé entre la société et ceux parmi ses fils que leur niveau intellectuel et scientifique habilite à conduire les leurs vers le progrès et le développement.

D'autre part, le conseil a adopté au cours de cette réunion un certain nombre de textes importants:

1 - des projets de lois relatifs à la ratification des conventions de financement partiel par quelques bailleurs de fonds du projet d'approvisionnement de Nouakchott en Eau Potable, projet connu sous l'appellation "Aftout Essahly".

Ces projets sont:

- Projet de loi d'habilitation autorisant le gouvernement conformément à l'article 60 de la Constitution à ratifier par ordonnance la convention de prêt qui sera signée entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et la Banque Islamique pour le Développement (BID) destinée au financement partiel du projet d'approvisionnement de Nouakchott en Eau Potable à partir du fleuve, projet dit "Aftout Essahly".

Le montant du prêt en question se chiffre à 9 500 000 dollars US soit 2 510 850 000 Ouguiya, remboursables en 25 ans avec une période de grâce de 7 ans et un taux fort allégé.

- Projet de loi d'habilitation autorisant le gouvernement conformément à l'article 60 de la Constitution à rati-



fier par ordonnance la convention de prêt qui sera signée entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA), destinée au financement partiel du projet d'Approvisionnement de Nouakchott en Eau Potable à partir du fleuve, projet connu sous l'appellation "Aftout Essahly".

Le prêt objet de la convention est d'un montant de 33 millions de dollars US soit 8.721.900.000 Ouguiya remboursables en ans avec des taux allégés de 0,5 pc.

- Projet de loi d'habilitation autorisant le Gouvernement conformément à l'article 60 de la Constitution à ratifier par ordonnance la convention de prêt qui sera signée entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES) destinée au financement partiel du projet d'Approvisionnement de Nouakchott en Eau Potable à partir du fleuve, projet connu sous l'appellation "Aftout Essahly".

Le prêt en question est d'un montant de 99.900.000 dollars US soit 26.403.570.000 Ouguiya, remboursables en 20 ans, avec une période de grâce de 6 ans et des intérêts allégés.

- Projet de loi d'habilitation autorisant le Gouvernement conformément à l'article 60 de la Constitution à ratifier, par ordonnance, la convention de prêt qui sera signée entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Fonds Saoudien pour le Développement (FSD) destinée au financement partiel du projet d'Approvisionnement de Nouakchott en Eau Potable à partir du fleuve, projet connu sous l'appellation "Aftout Essahly".

Le montant du prêt objet de la convention en question est de 30 millions de dollars US, soit 7.920.000.000 d'Ouguiya.

- Projet de loi portant ratification de la convention de prêt signée le 16 décembre 2003 à Tunis entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Fonds Africain pour le Développement (FAD) destinée au financement partiel du projet d'Approvisionnement de Nouakchott en Eau Potable à partir du fleuve, projet connu sous l'appellation "Aftout Essahly".

Le projet de loi en question autorise le Président de la République à ratifier la convention de prêt sus-mentionnée qui atteint 13 millions de dollars US, soit 3.435.900.000 Ouguiya remboursables en 40 ans, avec une période de grâce de 10 ans et des

redevances d'engagement et de servitudes allégées.

Le projet Aftout Essahly financé par ces conventions constitue un volet important de la politique nationale ambitieuse, visant à se soustraire au sous-développement, à lutter contre la pauvreté, améliorer les conditions de vie des populations et rejoindre le peloton des pays développés.

Il s'inscrit dans le cadre des conventions de l'OMVS sur le partage des eaux du fleuve entre les pays membres en vue d'approvisionner les centres urbains en eau.

On sait que le champ captant d'Idini qui provient de la nappe du Trarza n'est plus en mesure de couvrir en permanence les besoins en eau de Nouakchott où réside le 1/4 de la population.

- Le projet qui vise la couverture des besoins en eau de la ville et à terme ceux des localités situées entre elle et Rosso à l'horizon des 2 décennies à venir, comporte la construction d'une station de prélèvement de l'eau et de son acheminement à travers deux canaux parallèles vers une station de traitement préliminaire dont la construction est prévue dans le village de "Bney Naaji" à 6 km du fleuve.

Après cela, l'eau traitée sera transportée d'abord par un pipeline de 1.400 mm de diamètre vers un réservoir sécurisé qui sera installé à 17 km avant Nouakchott, là où se trouve la station de traitement final. Ensuite, l'eau sera pompée à travers le réseau de distribution à partir de 2 pipelines dont l'un est relié au réservoir qui sera installé à Toujounine et l'autre à celui qui sera au centre ville.

Dans une deuxième phase, il sera procédé au renforcement de la station de traitement préliminaire de Bney Naaji par le biais d'équipements de pompage qui seront installés à Tiguin à environ 100 km de Nouakchott.

Le coût de la première phase du projet, objet de la convention citée plus haut, est de 272 millions de dollars US soit 85 milliards d'Ouguiya environ.

Cette enveloppe couvre les frais des études de l'exécution et des imprévus.

Il est évident que les différentes phases du projet généreront de nombreuses opportunités d'emplois sans compter les avantages divers que tireront les opérateurs économiques nationaux qui auront à participer dans certains volets de ce gigantesque projet.

La diligence avec laquelle nos partenaires ont honoré leurs engagements en matière de mobilisation des financements de cet important projet conformément au programme approuvé à l'unanimité dans la rencontre tenue à Nouakchott du 24 mai au 5 juin, prouve que notre pays jouit d'une crédibilité croissante aussi bien auprès des institutions internationales de financement que des donateurs d'une façon générale.

2- Projets de loi relatifs à deux conventions de prêt pour le financement de la route Rosso - Boghé.

Ces deux projets de loi sont:

- Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de crédit signé le 16 décembre 2003 à Tunis entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Fonds Spécial du Nigeria (FSN) représenté par la Banque Africaine de Développement (BAD), destiné au financement partiel de la construction de la route Rosso-Boghé.

Ce projet de loi autorise le Président de la République à ratifier cette convention qui porte sur un crédit de six millions d'unités de compte équivalant à deux milliards quarante et un million quatre cent quarante mille ouguiya environ remboursables en vingt ans avec un délai de grâce de cinq ans et avec des conditions préférentielles.

- Projet de loi autorisant la ratification de l'accord de prêt signé le 16 décembre à Tunis entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Fonds Africain de Développement (FAD), destiné au financement partiel du projet de construction de la route Rosso-Boghé.

Ce projet autorise le Président de la République à ratifier la convention en question qui porte sur un crédit de 8 millions cent vingt mille unités de compte soit environ deux milliards sept cent soixante deux millions sept cent quarante huit mille huit cent Ouguiya remboursables en cinquante ans avec des intérêts allégés.

Comme nous avons eu à le préciser dans un précédent point de presse, la route Rosso-Boghé entre dans le cadre de la politique du gouvernement en matière de construction et de maintenance des ouvrages routiers et d'appui aux activités économiques et sociales conformément aux orientations éclairées du Président de la République visant à favoriser le développement économique, à combattre la pauvreté et à désenclaver l'ensemble des localités du pays.

La construction de la route Rosso-Boghé comporte l'édification d'une chaussée de six mètres de largeur sur un parcours de 196 km en plus de la construction de bretelles de 15,5 km pour desservir les localités de Tékane, Lexeiba et Dar El Barka qui seront ainsi reliées à l'ouvrage principal.

Le projet comporte aussi la réhabilitation d'équipements collectifs en particulier la réfection de deux puits artésiens dans les villages de Diadibi et Afdeïdir et la remise en état de deux écoles de six classes dans les villages de Ligat et Dar El Barka. Cet important projet mobilisera un financement de 19 milliards d'Ouguiya dont 12 milliards proviennent d'une aide non remboursable de l'Union Européenne et plus de six milliards de crédits à des conditions avantageuses accordés par plusieurs partenaires au développement.

La réalisation de ce projet offrira de nombreuses opportunités d'emploi et permettra à des opérateurs économiques nationaux de faire fructifier leurs affaires.

- 3 - Projet de loi d'habilitation auto-

risant le gouvernement, en application de l'article 60 de la Constitution à ratifier, par ordonnance, le programme contractuel pour la période 2004-2006 qui sera signé entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'établissement national d'entretien routier (ENER).

Ce projet de loi vise à permettre à l'ENER qui dispose désormais de moyens techniques et financiers nécessaires d'assurer avec efficacité la maintenance et l'entretien des infrastructures routières, d'assurer les travaux de désensablement des routes et de se préparer à assumer les missions d'interventions ponctuelles et périodiques sur l'ensemble du réseau routier national.

4 - Deux projets de décrets portant sur deux permis de recherche minière qui sont:

- Projet de décret portant renouvellement du permis numéro 56 pour la recherche de métaux de base et substances connexes dans la zone de Tabrenkout dans les Wilaya de l'Adrar et de l'Inchiri au profit de General Gold International. Les travaux de cette société ont permis d'identifier une zone d'intérêt de 718 km2 de superficie. Compte tenu de ces résultats encourageants, il a été procédé au renouvellement du permis en question pour permettre à Général Gold International de poursuivre ses travaux de recherche dans la zone d'intérêt identifiée.

Pour réaliser ses travaux durant les 3 prochaines années, la société investira 10.300.000 ouguiya sans compter les impôts et taxes qu'elle versera au trésor public conformément à la réglementation en vigueur.

- Projet de décret portant renouvellement d'un permis de recherche pour le diamant dans la zone de Tiris (Wilaya du Tiris Zemmour) au profit de la société nationale industrielle et minière (SNIM).

Ce projet de décret vise à permettre à la SNIM de poursuivre ses travaux de recherche dans la zone d'intérêt de 13 km2 identifié à partir de travaux de prospection antérieurs qui ont décelé des indices encourageants. Ainsi la SNIM, pour exécuter son programme de recherche pour les 3 années à venir, investira pas moins de 20 millions d'Ouguiya sans compter les impôts et taxes qu'elle aura à reverser au trésor public.

Compte tenu de ces différents textes et des grands projets pour l'appui desquels les donateurs ont réalisé et qui sont sur le point d'être lancés aujourd'hui après avoir été un rêve pendant longtemps comme c'est le cas de l'Aftout Essahly et de la route Rosso-Boghé, on constate l'intérêt accordé par le gouvernement à la réalisation du bien-être des populations.

Des actions comme celles-là qui ont inauguré le nouveau mandat du Président de la République augurent de la réussite de notre pays à aller de l'avant et à réaliser les objectifs tracés par le Président de la République dans ce domaine.